

Recueil des délibérations prises au conseil municipal du 12 avril 2023

Présents : Mmes.Delaune, Guillo, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu,
Lepetit, Montège, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pouvoir donné à M. Touzet)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

N°29-2023-1204-1	DROIT DE PREEMPTION COMMUNAL 6 RUE EDOUARD CHARTIER	Approuvé à l'unanimité
N°30-2023-1204-2	ÉTAT DES SOMMES DUES PAR ENEDIS – 2023 (RODP)	Approuvé à l'unanimité
N°31-2023-1204-3	Vote du budget assainissement 2023	Approuvé à l'unanimité
N°32-2023-1204-4	Vote du budget communal 2023	Approuvé à l'unanimité
N°33-2023-1204-5	SUBVENTIONS AU CCAS DE PRISSAC POUR L'ANNEE 2023	Approuvé à l'unanimité
N°34-2023-1204-6	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Gilles TOUZET

Secrétaire de séance
Christophe LEROY-BATTU



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Christophe Leroy-Battu mentioned in the text above.

**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 11
Absents : 1

L'An deux mil vingt-trois le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 4 avril 2023.

Présents : Mmes.Delaune, Guillo, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Lepetit, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pouvoir donné à M. Touzet)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

DELIBERATION N°29-2023-1204-1

Objet : DROIT DE PREEMPTION COMMUNAL 6 Rue Edouard Chartier

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Fruchon, notaire à Châteauroux, reçue le 29/03/2023, concernant la vente d'un bien situé dans le bourg, 6 Rue Edouard Chartier - PRISSAC, parcelles cadastrées AB N°287-301-315-321-420 pour un montant de trente et un mil euros (31 000 €).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'achat de cet immeuble désigné ci-dessus.
- CHARGE le Maire à faire connaître la présente décision au notaire.

Fait à Prissac, le 13/04/2023

Le Maire
Gilles TOUZET



Secrétaire de séance
Christophe Leroy-Battu

Certifié exécutoire

18 AVR. 2023

Transmis à la sous-préfecture le

Publié, affiché ou notifié le 26 AVR. 2023

Le Maire
Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 11
Absents : 1

L'An deux mil vingt-trois le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 4 avril 2023.

Présents : Mmes.Delaune, Guillo, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Lepetit, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pouvoir donné à M. Touzet)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

DELIBERATION N°30-2023-1204-2

OBJET : ÉTAT DES SOMMES DUES PAR ENEDIS – 2023 (RODP)

Le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre faisant part des sommes dues par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à émettre un titre de recette correspondant à la somme de deux cent trente-quatre euros (234 €).

Fait à Prissac, le 13/04/2023

Le Maire

Gilles TOUZET



Secrétaire de séance

Christophe Leroy-Battu

Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le 18 AVR. 2023

Publié, affiché ou notifié le 26 AVR. 2023

Le Maire



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 11
Absents : 1

L'An deux mil vingt-trois le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 4 avril 2023.

Présents : Mmes.Delaune, Guilloy, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Lepetit, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pouvoir donné à M. Touzet)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

DELIBERATION N°31-2023-1204-3

Objet : Vote du budget assainissement 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget assainissement 2023 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement :	38 612.52 €
- section d'investissement :	86 372.19 €

Fait à Prissac, le 13/04/2023

Le Maire
Gilles TOUZET



Secrétaire de séance
Christophe Leroy-Battu

Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le **18 AVR. 2023**

Publié, affiché ou notifié le **26 AVR. 2023**

Le Maire
Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 11
Absents : 1

L'An deux mil vingt-trois le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 4 avril 2023.

Présents : Mmes.Delaune, Guillo, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Lepetit, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pouvoir donné à M. Touzet)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

DELIBERATION N°32-2023-1204-4

Objet : Vote du budget communal 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget communal 2023 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : **1 162 635.14 €**

- section d'investissement : **1 336 191.02 €**

Fait à Prissac, le 13/04/2023

Le Maire

Gilles TOUZET



Secrétaire de séance

Christophe Leroy-Battu

Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le **18 AVR. 2023**

Publié, affiché ou notifié le **26 AVR. 2023**

Le Maire

Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 11
Absents : 1

L'An deux mil vingt-trois le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 4 avril 2023.

Présents : Mmes.Delaune, Guillo, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Lepetit, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pouvoir donné à M. Touzet)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

DELIBERATION N°33-2023-1204-5

Objet : Subventions au CCAS de Prissac pour l'année 2023

Après exposé des activités du CCAS de Prissac,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention de huit mille euros (8 000 €) pour l'année 2023 au CCAS de Prissac.

Cette subvention sera mandatée au compte 657362

Fait à Prissac, le 13/04/2023

Le Maire
Gilles TOUZET



Le secrétaire de séance
Christophe Leroy-Battu

Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le **18 AVR. 2023**
Publié, affiché ou notifié le **26 AVR. 2023**
Le Maire
Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 11
Absents : 1

L'An deux mil vingt-trois le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 4 avril 2023.

Présents : Mmes.Delaune, Guillo, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Lepetit, Montiège, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pouvoir donné à M. Touzet)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

DELIBERATION N°34-2023-1204-6

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2023

Le conseil municipal accorde aux associations au titre de l'année 2023 les subventions suivantes :

- Association Familles Rurales	3 200 €
- Comité des fêtes	2 500 €
- Donneur de sang	300 €
- ULM Ailes en Brenne	400 €
- Association APE Lignac-Prissac	600 €
- Association Moto Cross ASMP	3000 €
- Société des Chasseurs de Prissac	300 €
- Association la truite de l'Abloux	300 €
- Comité Départemental de la Prévention routière	100 €
- Association Etang Rémy Louveau	350 €
- Indre Nature	100 €
- Club de foot FC SSRP	1 100 €
- Souvenir Français	100 €
- Bip TV	300 €
- Association Epiméthée	300 €

- Association Ados de Prissac (junior association) 1500 €

Cette subvention sera versée à la condition que l'association communique une demande de subvention à la commune avec un bilan de ses activités, un bilan financier 2022 ainsi qu'un budget prévisionnel et une description des projets pour l'année 2023.

Les subventions votées ce jour seront mandatées au compte 6574

Le Maire

Gilles TOUZET

Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le

Publié, affiché ou notifié le

Le Maire Gilles TOUZET

Fait à Prissac, le 13/04/2023

Secrétaire de séance

Christophe Leroy-Battu

